

Bill C-128, An Act to amend the Criminal Code and the Customs Tariff (child pornography and corrupting morals). — Chapter No. 46;

Bill C-106, An Act to amend certain petroleum-related Acts in respect of Canadian ownership requirements and to confirm the validity of a certain regulation. — Chapter No. 47; and

Bill S-20, An Act to change the name of the Canadian Medical Association.

ADJOURNMENT

At 1:37 p.m., the Deputy Speaker further adjourned the House until Monday, September 20, 1993 at 11:00 a.m., pursuant to Order made Wednesday, June 16, 1993.

Projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des mœurs). — Chapitre n° 46;

Projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement. — Chapitre n° 47; et

Projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne.

AJOURNEMENT

À 13h37, le Vice-président ajourne de nouveau la Chambre jusqu'au lundi 20 septembre 1993, à 11h00, conformément à l'ordre adopté le mercredi 16 juin 1993.